ATTESTATION DE VERIFICATION DU SYSTEME DE LIMITATION DE VITESSE

Référence : Annexe 8 de l'arrêté du 23 décembre 2002 modifiant l'arrêté du 2 juillet 1982

Echéance de validité de l'attestation : **22/01/2026**

STATION AGREE :

F.E.S - ST PIERRE EN FAUCIGNY
365 RUE JOURDIES
74 800 - ST PIERRE EN FAUCIGNY

Agrément numérique : 12.24.271.05.1 du 10 janvier 2012 modifié et renouvelé

Je soussigné :

VERIFICATEUR :

BATTISTINI CHRISTOPHE

Atteste que le système de limitation ou le limiteur de vitesse du véhicule ci-dessous a fait l'objet d'une vérification et que son fonctionnement est conforme aux exigences réglementaires en vigueur.

Vitesse de réglage du système de limitation : **90 km/h**

VEHICULE	Marque	MERCEDES
	N°série - frappe à froid	W1T96340310529711
	Immatriculation	**GB-477-QE**
	Type	TRACTEUR

Fait à : SAINT PIERRE EN FAUCIGNY

Le : 23/01/2025

Signature du technicien : BATTISTINI CHRISTOPHE

FRANCE ETUDES & SOLUTIONS
FRANCE CHRONOTACHYGRAPHE
SAS au capital de 50 000.00 €
RCS Nanterre 891 043 291
365, Avenue des Jourdies
74800 SAINT PIERRE EN FAUCIGNY
TEL. 04.50.03.30.69